Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702038-20260325-AG2026-10-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Rochecorbon

ARRÊTÉ N° AG2026-10

Portant délégation de fonction et de signature à Madame Sandra NERISSON 4ème Adjoint au Maire

AG/Arrêtés/2026/délégation de fonction

Le Maire de la Commune de Rochecorbon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération n° 2026-11 du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Rochecorbon a élu Monsieur Emmanuel DUMENIL en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2026-15 du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire aux termes de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territorial un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération n° 2026-12 du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Madame Sandra NERISSON en qualité d'Adjoint au Maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant que pour une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sandra NERISSON, 4ème Adjoint au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est donné à Madame Sandra NERISSON, 4ème Adjoint au Maire, en charge des de l'Enfance / Petite Enfance / Jeunesse, Culture et Vie associative, délégation de fonctions dans les domaines suivants :

Enfance/Petite Enfance / Jeunesse :

- Suivi des questions relevant du domaine scolaire public (école maternelle et élémentaire)
- Suivi des questions relevant du domaine périscolaire (restauration scolaire, garderie périscolaire, études surveillées, accueil de loisirs sans hébergement...)
- Représentation de la commune aux conseils d'écoles
- Elaboration et suivi du projet éducatif territorial
- Suivi des relations avec les partenaires institutionnels (CAF, Inspection d'Académie, DDCS etc...)
- Relations avec les familles et l'association de parents d'élèves
- Optimisation de l'accueil et du taux de fréquentation du multi-accueil
- Relations avec les assistantes maternelles

Culture :

- Animation et programmation culturelle et artistique
- Suivi et développement du patrimoine culturel

Associations :

- Accueil, accompagnement et soutien aux associations
- Suivi des demandes de financement formulées par les associations et des contrats d'objectifs
- Gestion des salles municipales
- Gestion des demandes de manifestations par les structures extérieures

ARTICLE 2 : Est donné à Madame Sandra NERISSON, 4ème Adjoint au Maire, délégation de signature de tous les actes entrant dans ses domaines de compétences notamment :

- Les correspondances, attestations et décisions
- Les bordereaux de mandats et les mandats
- Les bordereaux et titres de recettes
- Les engagements de dépenses (bons de commande)
- Tous les actes relevant de la compétence du Maire en son absence, en qualité d'adjoint par ordre de rang dans le tableau

ARTICLE 3 : Madame Sandra NERISSON est également habilitée à déposer plainte au nom de la Collectivité pour toute infraction dont celle-ci a été victime.

ARTICLE 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 5 : La signature de l'Adjoint délégué devra être précédée de la mention « Pour le Maire, l'Adjoint délégué » et l'identité de l'auteur doit être mentionnée.

ARTICLE 6 : La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2026.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire et à Madame la Trésorière Municipale.

Notifié le : Jeudi 26 mars 2026
Signature de l'intéressé

Fait à Rochecorbon, le 25 mars 2026
Le Maire,

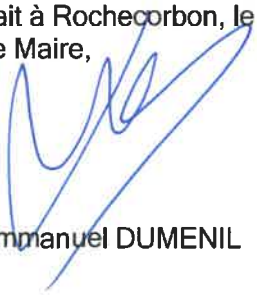

Emmanuel DUMENIL